

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220706-D_06_07_22_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 08/07/2022

Délibération n°06-07-2022-019

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 6 juillet 2022*

Date de convocation	30 juin 2022
Date d'affichage	30 juin 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	48 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 6 juillet à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

Etait représenté : 1 - M. Jean DUMUR représenté par M. Joël MONCHATRE.

Pouvoirs : 11 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU.

Etaient excusés : 7 - M. Emmanuel BOIS, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

BUDGET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES 2022

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°23-09-2021-017 en date du 23 septembre 2021 relative à la constitution d'une provision pour créances douteuses de 26 524,53 €,

Vu le rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que la constitution de provisions pour créances douteuses est une dépense obligatoire.

RAPPELLE la liste des créances 2021 à provisionner transmise par le Trésor Public :

Date	N° titre	Nom	Objet	Montant restant à recouvrir
21/01/2014	5	LEFOUR Nadia	Demande de remboursement des frais d'huissier et d'avocat du 4 ^{ème} trimestre 2013	2 295,42 €
21/07/2017	74	SCHMITT Teddy	Demande de remboursement des frais d'huissier pour PV de constat de stockage de ferraille sur l'aire des gens du voyage de La Ferté-Bernard	420,09 €
22/08/2019	255	FRICHET Edouard	Loyers des bureaux dans l'immeuble Synergie Parc (du 01/12/18 au 31/08/19)	1 204,52 €
21/12/2020	351	Commune de Tuffé Val de la Chéronne	Indemnité d'occupation par la commune de la friche industrielle de TVC	22 604,50 €
TOTAL				26 524,53 €

EST INFORME de l'échelonnement du remboursement du titre 5 de 2014 et de l'admission en non-valeur de deux titres ce qui nécessite un ajustement de la provision afin de couvrir les restes à recouvrer ci-dessous :

Date	N° titre	Nom	Objet	Montant restant à recouvrir
21/01/2014	5	LEFOUR Nadia	Demande de remboursement des frais d'huissier et d'avocat du 4 ^{ème} trimestre 2013	2 135,42 €
14/12/2021	332	HOTEL DU STADE	Taxe de séjour du 1 ^{er} semestre 2021	224,84 €
28/01/2022	13		Taxe de séjour du 2 nd semestre 2021	
21/12/2020	351	Commune de Tuffé Val de la Chéronne	Indemnité d'occupation par la commune de la friche industrielle de TVC	22 604,50 €
TOTAL				24 964,76 €

AUTORISE le Président ou son représentant à reprendre la provision constituée pour un montant de 1 559,77 €.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le 7 juillet 2022

Le Président

M. Didier REVEAU